

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

Le 12 décembre 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline Vanbersel, Maire.

### Etaient présents :

Mme Vanbersel, Maire, M. Vereecke, Mme Labarre, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Bréban, M. Mauriéras, Mme Tesson, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, conseillers municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés :

M. Beaudoir (pouvoir à Madame Vanbersel)  
Mme Ziegler (pouvoir à Mme Labarre)  
Mme Ribeiro Rego (pouvoir à M. Vereecke)  
M. Gardette (pouvoir à M. Bréban) arrivée à 21h00  
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Marin)

Etaient absents excusés : Mme Charroppin, M. Moutinho, Mme Balard, Mme Liard, M. Roze.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

M. Rémond est élu secrétaire de séance.

\*\*\*

### 1) Détermination du nombre d'adjoints au Maire et définition du rang des adjoints.

Monsieur le Préfet de l'Oise a informé Madame le Maire que la démission de ses fonctions d'adjoint de Monsieur Daniel VEREECKE, a été acceptée.

Cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint.

*Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix pour dont 3 pouvoirs, 5 voix contre dont un pouvoir, M. Vereecke, M. Hautot, Mme Barbier, M. Chatin et 3 abstentions dont un pouvoir, Mme Marin et Mme Krauzé) :*

- **FIXE à 5 (cinq)** le nombre des adjoints au Maire.
- **FIXE** le rang des postes d'adjoint de la façon suivante :
  - Dominique LABARRE, première adjointe
  - Jacky BEAUDOIR, deuxième adjoint
  - Bériza ZIEGLER, troisième adjointe
  - Georges BERSON, quatrième adjoint
  - Christèle MARIN, cinquième adjoint

\*\*\*

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 14 novembre 2019 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

\*\*\*

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix (17 voix pour dont 5 pouvoirs, et une abstention, Monsieur Chatin), le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019.

## ENFANCE ET JEUNESSE

### 2) Choix du délégataire et du contrat de délégation du Service Public d'accueil périscolaire, d'accueil de loisirs sans hébergement et de restauration scolaire.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix dont 5 pouvoirs) :*

- **APPROUVE** le choix du délégataire et ainsi l'attribution du contrat de concession du service public portant sur la gestion de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire à l'ILEP pour une durée de 4 ans.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 3) Dénomination de la salle polyvalente.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix dont 5 pouvoirs) :*

- **DÉCIDE** de nommer la salle polyvalente située 13 rue du Canton de Beaupréau : « Bouton de nacre ».

### 4) Classement des voies communales.

21h00 : arrivée de Monsieur Gardette.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix dont 4 pouvoirs) :*

- **PRÉCISE** que le linéaire de la voirie communale est de 13,769 km.

### 5) Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) - Modifications statutaires.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix dont 4 pouvoirs) :*

- **ADOPTE** le projet de statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60).

## URBANISME

### 6) Construction d'un bâtiment garage au Centre Technique Municipal - Autorisation à déposer un permis de construire.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix pour dont 2 pouvoirs et 8 voix contre dont deux pouvoirs, Mme Marin, M. Vereecke, M. Hautot, Mme Krauzé, Mme Barbier, M. Chatin ) :*

- **APPROUVE** la construction d'un bâtiment servant de garages pour les services techniques, situé 1271 rue de la Chapelle à Sainte Geneviève.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à :
  - **DÉPOSER** le permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment servant de garages pour les services techniques situé sur la parcelle cadastrée ZC n°225 au 1271 rue de la Chapelle à Sainte Geneviève.
  - **SIGNER** la délivrance de ce permis de construire et tous les documents y afférents.

### 7) Construction d'un parking au Centre Yves Montand - Autorisation à déposer une Déclaration Préalable.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix dont 4 pouvoirs) :*

- **APPROUVE** le projet de construction d'un parking au sein du Centre Yves Montand situé 48, rue de l'avenir à Sainte Geneviève.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à :
  - **DÉPOSER** la Déclaration Préalable relative à la construction d'un parking situé sur une partie de la parcelle cadastrée AC n°37 au 48 rue de l'avenir.
  - **SIGNER** la délivrance de cette Déclaration Préalable et tous les documents y afférents.

## FINANCES COMMUNALES

### 8) Règlement des frais de gestion des eaux pluviales à la Communauté de Communes Thelloise.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (15 voix pour dont 3 pouvoirs et 3 voix contre dont un pouvoir, M. Vereecke et M. Hautot) :*

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder au remboursement à la Communauté de Communes Thelloise des frais d'entretien des eaux pluviales pour un montant de 7 380.76 €, les frais d'entretien des réseaux d'eaux pluviales pour l'exercice 2018 devant être pris en charge par la Commune en raison de la restitution de cette compétence.

9) Police Municipale - Régime Indemnitaire.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix dont 4 pouvoirs) :*

- DÉCIDE d'accorder l'indemnité spéciale de fonctions dans la limite des taux maximums prévus par la réglementation aux nouveaux policiers municipaux.

END

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Fait à Sainte-Geneviève, le 13 décembre 2019.

Le Secrétaire,

  
Thierry RÉMOND

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL